

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL 19 / 2024

Nombre de Membres L'An deux mil vingt-quatre, le 25 mars,

En exercice : 25

Présents : 19

Votants : 24

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

M. ADAM Stéphane donne pouvoir à M. ROSSI Patrick
M. FERRARI Fabien donne pouvoir à M. HURET David
M. FRELIER Laurent donne pouvoir à Mme DUPONT Karine
M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à M. ARCUCCI Patrick
Mme TROISI Valérie donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne

Etaient absents excusés :

M. SEIGNOBOS Jean-Luc

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme DUPONT Karine ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ADOPTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DE
L'ENERGIE DES COMMUNES DU VAR POUR LA REALISATION DE TRAVAUX T.E.E.
REALISES SOUS SA MAITRISE D'OUVRAGE**

Monsieur le maire expose à l'assemblée la nécessité d'investir dans des travaux de modernisation de l'éclairage public au sein de la commune.

Ces travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELECVAR, peuvent faire l'objet de la mise en place d'un Fonds de Concours afin de financer 75% de la participation de l'opération réalisés à la demande de la commune.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

VU que conformément à l'article L 5212-26 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 259 de la loi N°2018-1317 du 28/12/2/2018, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELECVAR, peuvent faire l'objet de la mise en place d'un Fonds de Concours sous réserve de délibérations concordantes de deux collectivités,

CONSIDERANT la nécessité d'investir dans des travaux de modernisation de l'éclairage public au sein de la commune,

CONSIDERANT qu'il convient de prévoir la mise en place d'un Fonds de Concours avec le SYMIELECVAR afin de financer 75% de la participation de l'opération réalisés à la demande de la commune,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'ADOPTER la mise en place d'un Fonds de Concours au profit du Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var pour la réalisation de travaux de modernisation de l'Eclairage Public sur la commune, réalisés sous sa Maîtrise d'Ouvrage.

ARTICLE 2 :

D'APPROUVER que le Fonds de Concours porte sur un montant de 47 341.95 € HT sur la base de 75% de la participation calculée sur le montant HT de l'opération, selon le mode de financement suivant :

- Montant du programme Eclairage Public TTC : 180 349.20 €

- Subvention Fonds Vert : 57 110.40 €
- Financement SYMIELECVAR Transition Energétique : 30 058 €
- A la charge de la commune : 93 180.80 €.

ARTICLE 3 :

D'INSCRIRE le montant de 47 341.95 € en section investissement, opération N°5747, "T.E.E. - Modernisation du Parc EP-FV" et 45 838.86 € en section fonctionnement du budget de la Collectivité.

ARTICLE 4 :

D'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document qui se réfère à cette affaire.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**BRUN Fernand
Maire de PIGNANS**



Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20240325-DEL19_2024-DE